

2021

ANNALES

ESH

CONCOURS
ECRICOME
PREPA

VOIE ECONOMIQUE ET
COMMERCIALE

VOIE ECONOMIQUE

SOMMAIRE

ESPRIT DE L'ÉPREUVE	PAGE 3
PRINCIPES DE NOTATION	PAGE 5
RAPPORT DE CORRECTION	PAGE 10
ÉLÉMENTS DE CORRECTION	PAGE 18
PLANS ENVISAGEABLES	PAGE 29

ESPRIT DE L'ÉPREUVE

■ ESPRIT GÉNÉRAL

L'enseignement d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain a pour objectif l'analyse et la compréhension du monde contemporain, du XIX^e siècle à nos jours, grâce à trois approches complémentaires, la science économique, l'histoire économique et sociale, et la sociologie.

Cette matière se situe dans la continuité des enseignements de la série économique et sociale du baccalauréat général. Elle est caractérisée par l'interdisciplinarité entre l'économie, l'histoire et la sociologie. Les candidats doivent maîtriser les principaux concepts, mécanismes et modèles de l'analyse économique, en articulation avec le cours d'économie approfondie lorsque le sujet s'y prête. Les analyses théoriques et la présentation de certains fondements méthodologiques de l'économie et de la sociologie ne doivent pas faire perdre de vue la dimension historique. Enfin, les étudiants peuvent être amenés à faire appel à leur connaissance des méthodes, démarches et principaux travaux de la sociologie. Illustrer les propos à l'aide d'exemples tirés de l'histoire ou d'études sociologiques est donc fondamental pour bien réussir une copie.

Les candidats ne doivent pas oublier de définir avec précision les concepts mobilisés, et doivent expliquer comment ils parviennent à leurs conclusions, en confrontant l'analyse économique et sociale aux données de l'histoire des deux derniers siècles. Les candidats doivent donc être capables d'organiser une réflexion personnelle et argumentée sur les questions proposées.

Il n'est pas pertinent de chercher à collectionner les citations et références à des ouvrages, si celles-ci ne sont que plaquées, et ne servent pas à alimenter la réflexion du candidat : la précision des connaissances est indispensable, mais l'érudition ne doit pas remplacer l'argumentation. Mentionner les opinions d'une collection d'auteurs sans être capable d'expliquer la pensée de ceux-ci n'est pas une façon pertinente de construire l'argumentation attendue. Citer les opinions ou les conclusions des auteurs sans expliquer leurs raisonnements et ni mentionner les observations sur lesquelles ils s'appuient est dépourvu d'intérêt. Le jury attend un argumentaire bien construit et un choix de faits historiques appropriés tant sur le plan théorique que factuel, et non pas un catalogue de références. Jamais la correction des copies ne sanctionne les opinions exprimées.

L'épreuve est composée de deux sujets proposés au choix. Le sujet choisi doit être traité sous forme de dissertation. Les sujets peuvent couvrir en totalité ou en partie le champ historique du programme, voire se limiter à une période récente. Ils ne correspondent pas à une simple question de cours et offrent toujours la possibilité que le candidat développe une réflexion autonome. La dissertation nécessite dans un premier temps d'explorer les enjeux de la question et d'en définir soigneusement les contours. Ensuite le candidat doit démontrer quelques idées directrices, de façon à apporter une réponse à la question du sujet, en s'appuyant sur des références théoriques adéquates et des exemples historiques précis et diversifiés.

Des transitions rédigées et claires doivent permettre au lecteur de se situer au cours de la démonstration : les candidats qui souhaitent ajouter des titres dans leur copie - ce qui n'est pas demandé - ne doivent pas pour autant oublier de rédiger les transitions nécessaires entre parties et sous parties. Le devoir ne doit pas non plus se réduire à une succession de transitions entre lesquelles les arguments développés sont très pauvres.

La taille des introductions ne doit pas être démesurée, mais le candidat doit définir les termes du sujet pour préciser la problématique de ce dernier : le plan ne doit pas être plaqué, sans qu'une problématique préalable ne soit venue éclairer sa raison d'être. Il convient de ne pas négliger la conclusion qui doit à la fois prendre position relativement à la question posée et ouvrir des perspectives. Les rumeurs que relaient certains étudiants selon lesquelles la conclusion n'est pas une partie importante du devoir sont inexactes : il arrive même qu'elle soit lue deux fois, immédiatement après l'introduction pour vérifier si le candidat sait ce qu'il voulait démontrer, et bien sûr en fin de correction, où elle constitue alors la dernière impression donnée au lecteur.

Les connaissances historiques sont indispensables pour traiter un sujet d'ESH, et il faut les présenter de façon précise et exacte : la date, ou au moins la période, où des faits se sont déroulés est importante, et il faut en tenir compte et la mentionner de façon exacte. La localisation des faits est également importante : l'histoire des États-Unis n'est pas celle du Japon ou de l'Allemagne, et les caractéristiques de l'histoire économique française n'ont pas valeur universelle.

L'utilisation de données chiffrées est bienvenue. Il convient de décrire précisément les statistiques utilisées : un taux de variation annuel moyen n'est pas la même chose qu'un taux de variation global entre deux dates éloignées.

L'orthographe et la présentation ne donnent pas lieu à un barème officiel, mais des fautes trop nombreuses, des erreurs de typographie élémentaire (comme des virgules en début de ligne ou des majuscules intempestives), une présentation très peu soignée et une écriture difficile à déchiffrer ne jouent pas en faveur de la note finale.

PRINCIPES DE NOTATION

■ SUJET 1 (« La Division Internationale des Processus Productifs fragilise-t-elle les économies nationales ? »)

Notes de 0 à 07/20

Réponse inadaptée parce que le candidat ne comprend pas le sens du sujet, ou réponse confuse par défaut de problématique et/ou de plan clairs et rigoureux.

- Non repérage du sujet avec énoncé de généralités et de connaissances nulles ou très faibles : de 0 à 3
- Défauts de forme : construction et orthographe défailtantes, écriture illisible, nombreuses ratures.
- Incapacité à proposer une problématique ou à se positionner relativement au sujet, absence de plan.
 - Le candidat récite des bribes de cours sur les stratégies de développement des années 1950 ou 1960, sans tenir compte du sujet.
 - Le candidat change de sujet : il traite « mondialisation et inégalités » ou « les firmes multinationales ont-elles une nationalité ? » ou « les politiques de relance sont-elles possibles à l'heure de la mondialisation ? »
- La copie contient de nombreuses erreurs factuelles grossières : par exemple le candidat présente les PED, quelle que soit l'époque dont il parle (époque qu'il ne précise pas), comme tous spécialisés seulement dans des productions primaires.
- Le candidat se contente d'asséner des affirmations et des jugements sans se soucier de donner des arguments pour les justifier, par exemple : « la division internationale des processus productifs appauvrit les pays. »

Notes de 8 à 14/20

Réponse bien centrée sur les facteurs des crises et les outils dont dispose la puissance publique, mais incomplète : arguments théoriques et choix d'exemples limités

- Forme respectée (Introduction, 2 ou 3 parties bien identifiées, conclusion)
- Le candidat s'interroge correctement sur les conséquences de la division internationale des processus productifs pour les économies nationales, mais il ne traite qu'une catégorie de pays

(seulement les pays en développement, ou seulement les pays développés)

- Le candidat modifie l'intitulé du sujet sans faire de véritable contresens :
 - toute la copie est consacrée à la définition de la notion de souveraineté nationale ;
 - le candidat n'a pas conscience que la division internationale des processus productifs n'est pas tout à fait synonyme d'essor du commerce international et ne parle pas des conséquences spécifiques de la fragmentation des processus productifs ;
 - le candidat énonce des affirmations défendables, mais sans véritablement les justifier par des explications claires : par exemple il écrit que la DIPP a provoqué des guerres commerciales mais ne définit pas précisément la notion de guerre commerciale ou n'explique pas assez quelle est la responsabilité de la DIPP.
- L'approche théorique est sommaire : par exemple le candidat mentionne le théorème HOS en affirmant qu'il prédit une convergence des rémunérations de chaque facteur de production dans les différents pays qui participent aux échanges mondiaux sans expliquer du tout pourquoi il en est ainsi.
- Plus généralement le candidat confond l'érudition et la réflexion : un auteur ou un ouvrage sont cités toutes les trois lignes environ, mais le candidat se contente de faire un catalogue sans prendre le temps de développer précisément et correctement l'argumentation de l'auteur mentionné.
- La formulation est parfois trop générale, ou trop imprécise pour être exacte (par exemple « plusieurs pays ont fait le choix de délocaliser intégralement leur production » ce qui revient à dire que le pays ne produit plus rien, illogisme d'un lapsus calami qu'une relecture pourrait éviter.)
- L'approche factuelle est sommaire : le candidat ne prend pas la mesure du commerce imputable à la DIPP dans l'ensemble du commerce international, ou il lui accorde une importance équivalente quelle que soit la période qu'il évoque.

Notes au-delà de 15/20

Réponse adaptée, claire, où la réflexion est approfondie et synthétique.

- Propose une analyse très claire et globale.
- La démonstration est rigoureuse ; les transitions sont soignées.
- Les approches théoriques sont riches et bien maîtrisées :
 - Le candidat connaît bien les explications du commerce international et de la DIPP.
 - Le candidat maîtrise bien les arguments des auteurs qu'il mentionne (au lieu de seulement

énoncer les résultats auxquels les auteurs ont abouti.)

- Les exemples historiques sont nombreux, bien choisis et précis.
 - Le candidat peut faire des comparaisons précises des fragilités de différent pays en fonction de la nature de leurs spécialisations.
 - Le candidat donne des évaluations précises de l'ampleur des conséquences des délocalisations, en ayant bien conscience des difficultés de mesurer cette ampleur.

■ **SUJET 2 (« Les assurances chômage ont-elles de l'influence sur le niveau du chômage ? »)**

Notes de 0 à 07/20

Réponse inadaptée parce que le candidat ne comprend pas le sens du sujet, ou réponse confuse par défaut de problématique et/ou de plan clairs et rigoureux.

- *Non repérage du sujet avec énoncé de généralités et de connaissances nulles ou très faibles : de 0 à 3*
- Défauts de forme : construction et orthographe défailtantes, écriture illisible, nombreuses ratures.
- Incapacité à proposer une problématique ou à se positionner relativement au sujet ; absence de plan.

Le candidat ne définit pas convenablement le chômage, ni les assurances chômage, et change de sujet ; il traite par exemple : « les politiques économiques peuvent-elles influencer le chômage ? » ou « faut-il faire de la redistribution des revenus ? » ou il passe en revue systématiquement toutes les explications possibles du chômage. Le hors sujet couvre l'ensemble de la copie.

- La copie contient de nombreuses erreurs factuelles grossières : « le chômage n'a cessé d'augmenter dans le monde depuis les années 1970 » ; « les assurances chômage étaient élevées au XIX^e siècle » ; « les emplois vacants en France sont aujourd'hui plus nombreux que les chômeurs »
- Le candidat se contente d'asséner des affirmations et des jugements sans se soucier de donner des arguments pour les justifier : « tous les chômeurs sont des chômeurs volontaires » ; « sans les assurances chômage, tous les chômeurs mourraient de faim ».

Notes de 8 à 14/20

Réponse bien centrée sur le sujet mais incomplète : arguments théoriques et choix d'exemples limités

- Forme respectée (Introduction, 2 ou 3 parties bien identifiées, conclusion.)
- Le traitement du sujet posé est restreint :
 - Le candidat n'étudie que le cas français tout au long de la copie (circonstance aggravante, il ne le présente pas comme français et en fait abusivement une situation universelle).
 - Seul le montant des indemnités de chômage est discuté et le candidat n'évoque pas les autres caractéristiques des assurances chômage (durée, conditionnalité par exemple).
- Le candidat a défini correctement le sujet, mais s'égaré momentanément dans des considérations hors sujet. Il se demande par exemple :
 - « Quelles sont les conséquences de l'existence d'assurances chômage, pour l'ensemble des activités économiques et sociales ? », sans s'en tenir à leur influence sur le chômage.
 - « Est-il juste qu'il existe des assurances chômage ? »
 - Il fait l'histoire de la prise de conscience collective de l'importance du chômage comme phénomène social, sans la connecter avec l'influence des assurances chômage sur le niveau du chômage.
 - Le candidat étudie (ponctuellement) l'influence sur le chômage de l'existence d'un salaire minimum, sans s'interroger correctement sur d'éventuelles interactions entre les allocations chômage, le niveau des salaires minimums et le chômage.
- L'approche théorique est sommaire :
 - le candidat restitue correctement des affirmations d'auteurs, mais il manque des précisions dans le développement des arguments explicatifs : par exemple le candidat rappelle que Jacques Rueff est hostile aux indemnités de chômage, voire cite précisément la référence de son article mais n'explique pas comment Rueff justifie son jugement
 - Plus généralement le candidat confond l'érudition et la réflexion : un auteur ou un ouvrage sont cités toutes les trois lignes environ, mais le candidat se contente de faire un catalogue sans prendre le temps de développer précisément et correctement l'argumentation de l'auteur mentionné.
- Le candidat parsème sa copie d'inexactitudes sur la pensée des auteurs qu'il cite, sans aller jusqu'au contre-sens complet, ou il fait des erreurs de datation.

Notes au-delà de 15/20

Réponse adaptée, claire, où la réflexion est approfondie et synthétique.

- Le candidat propose une analyse très claire et globale.
- La démonstration est rigoureuse ; les transitions sont soignées.
- Les approches théoriques sont riches et bien maîtrisées :
 - Le candidat analyse précisément les différentes formes d'assurance chômage et explique pourquoi les différentes règles d'indemnisation peuvent avoir des influences différentes, et il est même capable de montrer que ces différentes influences dépendent aussi des catégories de travailleurs (plus ou moins qualifiés, plus ou moins organisés collectivement) et de l'évolution du marché du travail (selon qu'il se rapproche du plein emploi ou qu'il subit une période de pertes d'emplois en cascade).
 - Le candidat prend la peine de définir et d'expliquer les notions qu'il utilise.
- Les exemples factuels d'évaluation du rôle des assurance chômage sur le chômage sont bien choisis et précis.

RAPPORT DE CORRECTION

Parmi les 3072 candidats qui ont composé, 65,7% ont choisi le premier sujet, et 34,3% le deuxième. La moyenne des notes obtenues pour le premier sujet est de 11,06 et celle du deuxième sujet est de 10,41 ; la moyenne pour l'ensemble des paquets corrigés est de 10,84.

Les candidats ont été nettement plus nombreux à choisir le premier sujet plutôt que le second, ce qui tient sans doute au fait que le premier sujet leur a semblé plus général, tandis que le second réclamait des connaissances qui, sans être pointues, devaient être précises. Les correcteurs déplorent que de nombreux candidats (parmi le tiers de ceux qui ont composé sur le deuxième sujet) aient eu une approche très floue témoignant d'un manque avéré de connaissances. Il en résulte que les copies sur l'influence des assurances chômage ont été souvent nettement plus faibles que celles sur le thème de la division internationale des processus productifs, notamment car les candidats n'ont pas défini, ou ont mal défini, la notion d'assurances chômage, certains candidats allant jusqu'à confondre les assurances chômage et l'existence d'un salaire minimum légal.

9% des étudiants qui ont choisi le premier sujet ont eu une note inférieure ou égale à 6, et ce fut le cas de presque 14% des étudiants qui ont choisi le deuxième sujet : de telles performances témoignent d'un niveau de connaissances très faible, accompagné d'une grande pauvreté dans l'argumentation, ou d'un contresens complet sur le sujet. Dans le cas du deuxième sujet, certains candidats semblent avoir confondu dissertation (un exposé structuré, précis et rigoureux à partir de notions bien définies et de faits exacts) et bavardage à partir de prénotions floues sans éléments factuels pour étayer les propos.

63% des étudiants qui ont pris le premier sujet ont eu au moins 10, et ce fut le cas de 55% des étudiants qui ont choisi le deuxième sujet.

16,5% des étudiants qui ont pris le premier sujet ont obtenu plus de 15, ce qui est le cas de 14,2% des étudiants qui ont pris le deuxième sujet. 11,2% des candidats qui ont traité le premier sujet ont eu plus de 16, et ce fut le cas de seulement 8,8% des candidats qui ont pris le second sujet. Les très bonnes copies ont donc été plus fréquentes pour le premier que pour le second sujet.

Toutes ces statistiques confirment que les étudiants disposaient de connaissances plus nombreuses et plus précises pour traiter le premier sujet que le second, même si cela les a conduits à mal cerner les contours du premier sujet, et à réciter des passages de cours sans bien définir le sujet, ce qui a été pénalisant. Le premier sujet était très large ce qui permettait à des étudiants sérieux de trouver des arguments pour le traiter même si l'analyse de celui-ci était incomplète voire un peu maladroite. Il était donc possible de tirer parti de ses connaissances même si la technique de la dissertation n'était pas parfaitement maîtrisée. Comme le deuxième sujet était plus étroit, si les candidats ne connaissaient pas bien leur cours, ils étaient condamnés à être approximatifs, ce qui a pénalisé bon nombre d'entre eux, et explique largement les moins bonnes performances sur le deuxième sujet. Les candidats qui auraient choisi le second sujet en ayant conscience qu'il était plus pointu que le premier,

et qui espéraient briller automatiquement grâce à leur choix ont sans doute parfois fait un mauvais calcul ; il faut prendre le sujet que l'on pense maîtriser le mieux, et non pas celui dont on croit qu'il va nous permettre de se distinguer des autres copies parce qu'il semble ardu, même s'il est vrai que pour les candidats qui maîtrisaient bien le programme, le second sujet a permis de produire d'excellentes copies. Il faut donc bien se connaître et avoir conscience de ses points forts, et de ses faiblesses, lorsqu'on choisit un sujet.

Le choix d'un sujet doit donc se faire posément, sans précipitation. Le candidat doit se demander s'il comprend bien chacun des termes du sujet, s'il peut en donner une définition exacte et s'il dispose de connaissances factuelles pour le traiter. Le candidat ne devrait pas chercher à lister simplement des noms d'auteurs qui lui viennent rapidement à l'esprit, mais vérifier qu'il comprend bien les enjeux du sujet et qu'il sait en délimiter la problématique sans faire d'erreur d'interprétation. Pour le premier sujet les candidats devaient avoir conscience que la division internationale des processus productifs n'est pas synonyme de commerce international ou de mondialisation. Pour le second sujet, ils devaient prêter attention à la notion d'assurance, et avoir conscience que le sujet ne portait pas sur les politiques de lutte contre le chômage et que tous les revenus qui sont versés aux chômeurs ne relèvent pas d'une logique d'assurance.

■ CONSEILS DES CORRECTEURS

Les connaissances historiques sont indispensables à la compréhension de l'économie, et de la sociologie : beaucoup de candidats semblent négliger celles-ci, et n'ont que des notions très vagues de chronologie (quand ils ne font pas des erreurs, parfois majeures.) Il serait pertinent pendant les années de classe préparatoire que les candidats apprennent leurs cours en réalisant des frises chronologiques pour les différents thèmes du programme, et s'efforcent de les retenir durablement ! Connaître la période où ont été construites les théories mentionnées en ayant conscience de l'importance du contexte historique de leur élaboration serait important (plus important que d'apprendre par cœur des listes d'ouvrages sans que cela fasse sens pour le candidat.)

Les candidats doivent prendre le temps de relire leurs copies : cela leur permettrait de corriger quelques lapsus et d'éliminer des fautes d'orthographe ou de syntaxe. **L'orthographe ne donne pas lieu à un barème officiel mais une copie qui contient de nombreuses fautes est pénalisée.**

La lisibilité de la copie et le soin apporté à la présentation sont également importants. Il est difficile de ne pas être agacé par une copie dont l'aspect évoque un brouillon, ou qui a été très difficile à déchiffrer.

Le temps de rédaction accordé aux candidats est relativement court (quatre heures, cela passe vite.) Il n'est donc pas prudent de tenter de rédiger une copie très longue, dépassant largement les huit à dix pages recommandées. Non seulement de telles copies écrites à la hâte comportent plusieurs fautes et passages peu lisibles, mais elles sont souvent en partie hors sujet, ou certains passages sont délayés et approximatifs. La qualité doit prévaloir sur la quantité.

Cette année les correcteurs ont constaté une tendance à l'allongement des introductions : ce phénomène est satisfaisant lorsqu'il permet au candidat de bien analyser le sujet et sa problématique, et les meilleures introductions atteignaient souvent environ une page. Il faut prendre garde toutefois de ne pas faire une introduction démesurément longue, de deux pages ou plus, alors que la copie doit rester limitée à huit à dix pages seulement. Il ne faut pas délayer inutilement l'introduction en répétant plusieurs fois la même question formulée de façon légèrement différente à chaque fois. Il ne faut pas non plus multiplier les exemples détaillés qui auront tout à fait leur place dans le développement, ou les citations d'ouvrages qui sont trop rapides pour permettre de contribuer à définir le sujet.

Il ne faut pas oublier que la conclusion est un moment important de la copie : le candidat doit oser conclure, c'est à dire répondre à la question posée, en résumant les principaux acquis de sa copie. Il est souhaitable, soit d'avoir préparé à l'avance une conclusion (le candidat devrait savoir comment il va conclure dès qu'il a mis au point le détail de son plan) soit de garder un temps de rédaction assez long pour ne pas rédiger à la hâte quelques lignes qui sembleront bâclées. Rédiger une ouverture fait partie de l'exercice attendu, mais il vaudrait parfois mieux ne pas faire d'ouverture plutôt que dans rédiger une défailante.

Il est mentionné plusieurs fois dans ce rapport de jury qu'il **n'est pas nécessaire de multiplier les citations d'ouvrages** si le candidat ne sait pas exactement ce que sont les théories des auteurs qu'il mentionne.

Les parties et sous parties doivent être logiquement reliées entre elles et ce sont des transitions rédigées qui permettent de passer de l'une à l'autre. Il n'est pas interdit de mettre des titres, mais ce n'est nullement recommandé car souvent le candidat se dispense alors de faire des liens d'une partie à l'autre, ce qui est bien sûr pénalisant. Inversement, s'il est normal de faire des transitions, il ne faut pas être redondant et il ne faut pas résumer la partie qui s'achève, puis répéter pratiquement les mêmes phrases en début de partie suivante : certaines copies ne contiennent pratiquement plus de développement et semblent se limiter à des annonces de ce qui devrait être dit, suivies d'allusions à ce qui aurait dû être dit, sans que rien ne soit véritablement développé comme argumentation entre ces pseudo-transitions.

Le nombre de parties de la copie n'est pas prédéfini. Le jury n'attend pas prioritairement des plans en deux ou en trois parties. Il n'est donc pas nécessaire de vouloir rédiger systématiquement une troisième partie : dans de nombreux cas, cette troisième partie est hors sujet ; par exemple pour le premier sujet, les candidats s'interrogeaient de façon assez vague sur l'avenir de la mondialisation, alors que le sujet demandait un diagnostic, mais n'était pas un exercice de prospective. Pour le second sujet, le hors sujet était encore plus classique : les candidats se lançaient dans l'énumération de diverses causes du chômage en perdant de vue la question de l'influence des assurances chômage sur le niveau du chômage. Vérifier si un phénomène A influence un phénomène B ne consiste pas à étudier toutes les causes du phénomène B. Ces mises en garde contre les hors sujets sont répétées très souvent pendant l'année scolaire, et la pression engendrée par les concours ne doit pas conduire les candidats à les oublier devant leur copie. Les candidats doivent avoir confiance dans leur capacité de raisonnement : il peut arriver qu'une expression du sujet ait plusieurs interprétations possibles, et il est dans ce cas-là légitime de s'interroger sur cette diversité d'interprétations : par exemple l'expression « fragiliser les économies nationales » recouvrait un grand nombre de phénomènes et il est normal de revenir tout au long du développement sur ce que signifie cette fragilisation. En revanche si la question du sujet porte sur un diagnostic, les candidats doivent avoir conscience que la question posée ne les invite pas à chercher des remèdes à ce qu'ils ont constaté : se demander si les assurances chômage ont de l'influence sur le chômage, ce n'est pas se demander comment lutter contre le chômage. Il faut donc savoir délimiter le sujet sans chercher artificiellement à l'élargir, et sans le restreindre arbitrairement non plus : pour le deuxième sujet, les candidats devaient avoir conscience que selon leurs modalités, les assurances chômage peuvent avoir des influences différentes sur le chômage d'un pays ou d'une période à l'autre, et il était pertinent de montrer que des modifications des assurances chômage entraînent des changements dans l'influence qu'elles ont. Mais il fallait s'en tenir aux assurances chômage et ne pas évoquer toute la protection sociale, ou toute la législation concernant le fonctionnement du marché du travail.

■ ERREURS À ÉVITER

Comme les copies sont scannées, l'utilisation d'une encre sombre est importante pour que la copie reste lisible, et les passages effacés qui engendrent des contrastes importants de teintes de l'encre peuvent rendre la copie partiellement ou totalement illisible.

Il faut relire sa copie pour éliminer les fautes d'orthographe et de syntaxe, y compris les fautes d'orthographe sur le nom des auteurs qui sont d'autant plus surprenantes que l'auteur est plus célèbre (il s'agit parfois de lapsus qui seraient sans doute facile à rectifier grâce à une relecture comme lorsqu'un candidat écrit « Montsquier » au lieu de Montesquieu.) Il est étonnant aussi que certains noms communs ne soient pas connus de tous les candidats (un cercle vicieux a été transformé en cercle visqueux dans une copie par exemple. Et le contraire d'un cercle vicieux est un le cercle vertueux avec un « e » après le « v ») L'orthographe ne donne pas lieu à un barème explicite mais les fautes nombreuses sont pénalisantes. Il en est de même des erreurs typographiques. Lorsque les candidats se hasardent à écrire des mots anglais à la place d'un équivalent français, ou à donner des citations en anglais, il faudrait tout particulièrement qu'ils évitent de faire des fautes d'orthographe : s'ils prennent le risque de ne pas utiliser leur langue maternelle, il faut qu'ils évitent de montrer qu'ils ne sont pas tellement capables de maîtriser la langue anglaise.

Comme toujours, il est nécessaire de rappeler aux candidats que la définition des termes du sujet est indispensable. Pour le premier sujet de nombreux candidats n'ont pas vraiment fait de différence entre l'étude de la division internationale des processus productifs et celle de la division internationale du travail, du libre-échange, ou même plus généralement de la mondialisation. De plus les candidats n'ont pas réussi à cerner correctement la période à partir de laquelle il convient de parler de division internationale des processus productifs : celle-ci n'existait pas au XVIII^e siècle à l'époque d'Adam Smith.

Définir la problématique du sujet consiste à analyser tous les termes importants que celui-ci comporte, comme par exemple, le verbe « fragiliser », que plusieurs candidats ont négligé dans leur introduction (et dans la suite du devoir également : ils ont décrit des phénomènes qui pouvaient sans doute être considérés comme une preuve de fragilisation des économies nationales, mais sans prendre la peine de définir ce qu'ils entendaient par là.)

Adopter un plan thèse/antithèse était possible pour chacun des sujets, à condition que le candidat ne se contente pas d'exposer un ensemble d'affirmations dans une partie puis d'émettre des avis exactement contradictoires dans la partie suivante, sans chercher à expliquer d'où venaient les contradictions mentionnées. Pour la première partie certains candidats se sont donc contentés d'affirmer que la division internationale des processus productifs fragilisait les économies nationales avant d'affirmer qu'elle ne les fragilisait pas sans se préoccuper de savoir comment il était possible d'expliquer cette contradiction ; et pour le second sujet ils ont affirmé successivement que les allocations de chômage faisaient augmenter le chômage puis qu'elles le faisaient diminuer, ou ils ont choisi l'ordre inverse, mais ils n'ont pas essayé de tirer un bilan de ces influences contradictoires. Les candidats ne doivent pas se contenter d'émettre des affirmations mais ils doivent se demander quels sont les arguments qui permettent de justifier ce qu'ils affirment ; mentionner un auteur célèbre qui

aurait eu comme conclusion ce que le candidat affirme n'est pas argumenter : ce qui importe c'est d'expliquer le raisonnement et les faits qui valident l'affirmation.

Le premier sujet ne consistait pas à réciter ses connaissances sur les théories du commerce international de manière plus ou moins aléatoire. La sempiternelle allusion à la théorie des avantages absolus d'Adam Smith était d'autant plus déplacée que, non seulement la théorie d'Adam Smith est inexacte, mais qu'en plus elle ne concerne pas la division internationale des processus productifs. Au-delà de cette référence malencontreuse, beaucoup de copies se contentent de citer le plus grand nombre de théoriciens de la spécialisation internationale sans relier les propos aux conséquences de la division internationale des processus productifs. Trop soucieux de réciter leurs connaissances sur les théories du commerce international, les candidats ont souvent oublié de réfléchir à des conséquences fondamentales de la division internationale du processus productif, comme la concurrence entre les pays en termes de fiscalité ou de conditions du travail, voire de dégradations environnementales.

Pour le deuxième sujet de nombreux candidats ont également essayé de placer toutes les connaissances qu'il pouvait avoir sur le thème du chômage sur les interventions de politique économique sans se soucier suffisamment des assurances chômage.

Recourir seulement aux théories des années 1950 ou 1960 pour exposer la situation des pays en développement, ou d'ajouter au mieux une allusion aux années 1980, ne permet pas de prendre en compte les spécificités contemporaines de la situation de ces pays.

Plus généralement, les candidats devraient davantage tenir compte de la période dont ils traitent, et ils devraient renforcer leurs connaissances historiques : les copies sont souvent très pauvres factuellement, et lorsque les candidats se hasardent à mentionner quelques faits, ils sont souvent très approximatifs d'un point de vue historique. Le système de protection sociale par exemple n'a pas vu le jour en 1945. L'assistance envers les pauvres n'est pas la même chose qu'un régime d'assurances chômage : trop peu de candidats semblent l'avoir compris. Il semble qu'un grand nombre de candidats n'ait pas de connaissances très solides sur l'histoire de la protection sociale, et encore moins sur celle des assurances chômage.

■ LES BONNES IDÉES DES CANDIDATS

La plupart des copies respectaient les règles formelles de la dissertation et contenaient une introduction, plusieurs parties et sous parties et une conclusion correctement mises en évidence.

Il est pertinent de mettre en valeur les références en inscrivant en lettres capitales les noms des auteurs et en soulignant (comme cela devrait être le cas) les titres des ouvrages cités. Accompagner les ouvrages cités de la date de leur publication initiale, mise entre parenthèses ne devrait pas être une bonne idée mais une règle : comme tous les candidats ne le font pas, cela se révèle valorisant. Les candidats ne doivent toutefois pas confondre la multiplication des citations de titres, et la réflexion : ce qui est véritablement pertinent c'est de citer un ouvrage en résumant les arguments qu'il contient et qui sont adaptés au sujet à traiter.

Lorsqu'ils annoncent leurs parties ou leurs sous parties, les candidats prennent parfois la peine d'indiquer entre parenthèses le numéro de la partie associée à chaque tronçon de leur phrase, ce qui rend leurs annonces de plan non équivoques.

Les représentations graphiques sont bienvenues à condition que le graphique soit bien représenté. Si le graphique comporte des axes, il est indispensable d'en donner la signification ; Il faut aussi veiller à interpréter correctement ce qui est représenté, et ne proposer un graphique que s'il sert à l'argumentation.

Pour traiter le premier sujet, prendre comme point de départ la pandémie actuelle pour définir la problématisation n'était pas très original, mais c'était pertinent : cela l'était d'autant plus que le candidat pouvait s'appuyer sur des données factuelles précises concernant des risques de pénuries, ou de manque de ressources faute de pouvoir réaliser des exportations.

Pour le premier sujet certains candidats ont analysé finement les effets de la division internationale des processus productifs sur les marchés de l'emploi dans les pays développés et dans les pays en développement. Il était également pertinent de s'interroger sur la compatibilité entre eux la concurrence qu'impose la division internationale des processus productifs et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Pour le second sujet recourir à des schémas tirés de la micro ou de la macroéconomie était pertinent à condition que ces derniers soient bien entendu adaptés à la question posée : la représentation des conséquences de l'existence d'une assurance chômage pour le marché du travail selon la théorie néoclassique est plus complexe que celle de l'existence d'un salaire minimum : ce n'était pas une raison pour remplacer l'analyse des conséquences d'une assurance chômage par celle d'un salaire minimum qui était hors sujet. Les correcteurs aimeraient que la notion de stabilisateur automatique fasse partie du bagage intellectuel de tout candidat : manifestement ce n'est pas le cas, et les candidats qui ont su expliquer que les assurances chômage étaient un stabilisateur automatique ont donc été valorisées. S'il était bien expliqué le modèle WS-PS était bien entendu tout à fait pertinent.

Pour ce deuxième sujet il était également tout à fait bienvenu de donner des résultats empiriques sur les conséquences de modifications de la durée ou des conditions d'obtention des indemnités de chômage dans un régime d'assurance chômage. Certaines copies ne se sont pas contentées de mentionner l'existence de la flexisécurité danoise, mais en étudier le fonctionnement en détail ce qui était bien sûr une bonne idée.

ÉLÉMENTS DE CORRECTION

■ SUJET 1 (« La Division Internationale des Processus Productifs fragilise-t-elle les économies nationales ? »)

Ce sujet concerne les cours des deux années puisque l'organisation des entreprises est étudiée dans le module 1 mais aussi dans le module 3 avec le rôle des firmes multinationales dans la mondialisation.

La notion de « division internationale des processus productifs » (décrite par Lassudrie Duchêne) devait être précisée avant l'analyse de ses conséquences : elle est caractérisée par la répartition dans plusieurs pays des différentes étapes nécessaires à la fabrication d'un produit final et à sa commercialisation. Alternativement à l'expression « division internationale des processus productifs », le candidat pouvait parler de fragmentation des chaînes de valeur, formulation sans doute plus courante depuis une trentaine d'années. Le choix de l'expression « division internationale des processus productifs » avait comme but de ne pas influencer le jugement du candidat, le terme fragmentation pouvant d'emblée être perçu par certains comme associé à la fragilité, alors que la réponse à la question du sujet était totalement ouverte : le candidat pouvait choisir de répondre de manière positive ou négative, l'important était qu'il argumente de manière cohérente, et conforme aux faits, pour justifier sa réponse.

L'expression « les économies nationales » désigne l'ensemble des activités de production et de répartition de la production par des acteurs économiques résidents sur un territoire national.

Le mot du sujet qui prêtait à discussion était le verbe « fragiliser », puisqu'il convenait de préciser quels étaient les critères que le candidat allait examiner pour considérer qu'une économie nationale était fragilisée : la crise récente et les débats sur la notion de souveraineté incitaient sans doute à penser facilement à des ruptures d'approvisionnement en biens ou services indispensables, mais le sujet demandait d'avoir une conception bien plus large de la fragilité : les candidats devaient se demander si les États conservaient leur capacité politique à prendre des décisions souveraines, si les pays ne se trouvaient pas mis en concurrence pour attirer ou maintenir les activités économiques au risque de succomber au jeu du moins-disant fiscal ou social et il était pertinent de discuter du rapport de force avec les firmes multinationales. Les étudiants devaient aussi s'interroger sur la mise en concurrence des salariés d'un pays à l'autre : toutes les économies nationales ne sont pas affectées de la même façon, mais l'appauvrissement relatif des travailleurs les moins qualifiés dans les pays où leur rareté relative diminue est un thème bien connu, de même que les candidats ne manquent pas d'informations sur l'instabilité des activités productives susceptibles d'être rapidement délocalisées, sur la volatilité des termes de l'échange, qui affectent de plus en plus fortement les économies nationales au fur et à mesure que la DIPP accentue leurs spécialisations

Les candidats pouvaient aussi rappeler les travaux de géographie économique inspirés de modèles gravitationnels, montrant que certains pays mal équipés en infrastructures commerciales, ou en

capacités de fournir des services commerciaux risquaient de se trouver à l'écart de la division internationale des processus productifs, et ne pas bénéficier des gains de productivité qu'offre la DIPP. Les candidats devaient aussi penser à relativiser les manifestations de fragilité énumérées précédemment en pensant à signaler que la division internationale des processus productifs permettait de diminuer les coûts de production et que si les pays parvenaient à disposer d'activités compétitives grâce à leurs infrastructures, leurs investissements à fort contenu technologique et leur capital humain, ils augmentaient le niveau de richesses dont ils disposaient ; de plus la DIPP a sans doute accéléré davantage certains transferts de technologie des pays développés vers des pays en développement que ne l'aurait fait du commerce international de produits finis : lorsqu'une entreprise multinationale implante une étape de sa production dans un nouveau territoire, il faut bien que la nouvelle unité productive dispose des savoirs et des techniques nécessaires à la réalisation de cette étape de production, et les candidats doivent avoir conscience que la DIPP a permis à certains pays de ne pas rester cantonnés dans des activités seulement intensives en main d'œuvre peu qualifiée, même si l'évolution des spécialisations n'est sans doute pas, dans ces cas-là, le résultat d'un processus spontané mais d'un accompagnement de l'évolution des spécialisations par des politiques volontaristes (de type « remontée de filières » caractéristiques des pays asiatiques.) Si les candidats devaient donc nécessairement avoir conscience de l'existence de fragilités dues à la DIPP, ils n'étaient pas obligés de répondre par l'affirmative à la question du sujet, et comme toujours, ils pouvaient défendre la thèse qu'ils souhaitaient à condition d'argumenter et d'étayer leurs propos par des connaissances factuelles exactes et précises.

Il était difficile, compte tenu de l'ampleur du sujet, d'analyser complètement en quatre heures toutes les formes de fragilités que peut provoquer la participation à la DIPP, mais à défaut de pouvoir toutes les développer en détail, le candidat devait avoir conscience d'un certain nombre de problèmes que la DIPP pose aux économies nationales : beaucoup de ces problèmes sont analysés par les théories du commerce international, mais la DIPP ajoute quelques risques de fragilité qui lui sont spécifiques.

Les étapes de la chaîne de production dans lesquelles se spécialise tel ou tel type de pays sont souvent conformes à ce que prévoient les modèles de dotations factorielles (de type Heckscher-Ohlin, en tenant compte aussi de la qualification du travail.) Donc dans les années 1970 la DIPP a eu tendance à fragiliser les anciens pays industrialisés en faisant disparaître des pans entiers d'activité intensives en travail (peu qualifié) et ce serait bien que les candidats aient conscience que si ce processus n'est pas totalement achevé, dès les années 1990 les activités intensives en main d'œuvre étaient plutôt localisées dans d'anciens pays en développement devenus de « nouveaux pays industrialisés ». Les Tigres asiatiques, la Chine puis l'Inde, ou encore certains pays d'Amérique Latine peuvent servir d'illustration La présentation du théorème HOS est pertinente, si le candidat explique rapidement l'évolution prévue par HOS des rémunérations des travailleurs, et plus spécialement des travailleurs non qualifiés dans les pays où ils étaient relativement peu nombreux par rapport aux travailleurs qualifiés et par rapport à l'utilisation du capital. Comme la DIPP s'accompagne de transferts de capitaux d'un pays à l'autre, les candidats peuvent utiliser le théorème de Rybczynski pour montrer qu'elle peut avoir accéléré les baisses de salaires relatives des travailleurs les moins qualifiés prévues par HOS en accélérant les processus de délocalisation, et en contribuant peut-être aussi à diffuser rapidement des

innovations techniques peu favorables aux revenus des travailleurs peu qualifiés ; il est souhaitable toutefois que les candidats aient conscience que les travailleurs peu qualifiés qui conservent des emplois à temps plein bénéficient de gains de pouvoir d'achat grâce à la baisse des prix des biens de consommation courant à laquelle contribue la DIPP.

Les questions précédentes concernent surtout des pays développés, ou qui ont amorcé leur développement, et doivent être complétées par une analyse du rôle de la DIPP sur l'appauvrissement éventuel de certains pays. D'une part historiquement, même si l'expression « division internationale des processus productifs » serait anachronique, les spécialisations des PED au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, souvent héritées d'un passé colonial, dans des productions primaires, obéissent à une forme peu fragmentée de division des processus productifs. Mais d'autre part le propre de la fragmentation des processus productifs est d'avoir amené des spécialisations industrielles, voire des spécialisations de services dans certains pays en développement ; donc les candidats devaient avoir conscience que la question des spécialisations primaires n'est pas le problème immuable des PED. En utilisant à nouveau Heckscher et Ohlin, les candidats pouvaient se demander si la division internationale des processus productifs risquait de cantonner des pays dans des spécialisations peu propices à leur enrichissement, car trop intensives en main d'œuvre peu qualifiée. La « courbe du sourire » montrant l'ampleur des valeurs ajoutées en fonction de l'étape du processus de production d'amont en aval est sans doute bien connue des candidats ; les meilleurs d'entre eux devraient pouvoir la compléter par les critiques de Krugman (dans *La mondialisation n'est pas coupable*) sur la fascination pour la notion de valeur ajoutée (souvent d'autant plus élevée que la production nécessite des coûts fixes élevés qu'il faut couvrir, donc ce n'est qu'un indicateur imparfait des gains relatifs obtenus dans l'échange) en précisant que les pays les plus avantagés par la DIPP sont ceux qui bénéficient de gains de productivité au cours du temps et d'éventuels gains des termes de l'échange. En ce qui concerne les termes de l'échange, les candidats ne doivent pas faire d'erreur historique sur les thèses de la dégradation des termes de l'échange qui fragiliserait les pays en développement : ils doivent avoir conscience que ces inquiétudes, légitimes dans les années 1950 et 1960 lorsque la division internationale du travail laissait encore des spécialisations principalement primaires à la plupart des PED, ont dû être revues, notamment du fait de la division internationale des processus productifs grâce à laquelle des PED ont attiré des activités d'assemblage industriel. Il est en revanche pertinent de souligner que des spécialisations dans des activités intensives en main d'œuvre non qualifiée ont souvent une faible productivité, qui explique le faible pouvoir d'achat international de ces biens ou services intermédiaires, dont la valeur ajoutée peut être une évaluation satisfaisante. Les candidats peuvent donc montrer que pour bénéficier d'une bonne insertion dans la DIPP, il faut justement que les États aient la possibilité d'offrir des infrastructures et un capital humain favorables aux bonnes conditions de production des entreprises. Le paradoxe de la DIPP est que les formes d'activité productives les plus stables et les plus prometteuses en matière d'enrichissement nécessitent donc des États assez puissants pour engendrer les externalités positives nécessaires à ce type d'activités, tout en fragilisant le financement des ressources dont disposent les États.

Une des spécificités de la DIPP est qu'elle obéit non seulement à des logiques de coût relatif des facteurs de production, mais aussi qu'elle facilite l'optimisation fiscale. Les candidats soucieux de

rigueur dans la formulation peuvent faire remarquer que la création de holdings pour augmenter l'endettement de certaines filiales de firmes multinationales relève d'une multinationalisation des entreprises mais que ce n'est pas tout à fait une fragmentation du processus productif, mais ils peuvent justifier la présentation de ce thème en indiquant qu'une holding est censée jouer un rôle de fournisseur de services financiers, et que certaines formes d'optimisation fiscale (qui jouent sur les taux de TVA différents d'un pays à l'autre) s'appuient directement sur la fragmentation des processus productifs. De plus la nécessité de rester attractifs pour maintenir des activités économiques sur leur territoire fragilise les États en les conduisant à mener des stratégies de moins-disant fiscal (et les candidats peuvent disposer de données montrant comment la fiscalité des entreprises a été peu à peu allégée depuis les années 1980 et transférée à la charge immédiate des ménages, notamment sous la forme de taxes sur la consommation) et de moins disant social (non seulement par réduction des charges sociales qui pèsent sur les moyens d'action de la protection sociale mais aussi sous forme d'assouplissement des protections dont bénéficier les salariés sur le marché du travail : en particulier, à partir de 2004 les lois Hartz qui ont permis à l'Allemagne de retrouver des excédents commerciaux en développant des activités compétitives sur le territoire allemand ont sans doute contribué à fragiliser les pays européens du sud en affaiblissant leur compétitivité et en contribuant à une surenchère de mesures d'économies budgétaires et sociales à partir de 2010. Certaines copies pouvaient faire remarquer que des propositions de réformes fiscales internationales étaient en cours d'élaboration, en cette première moitié d'année 2021, notamment au sein des pays de l'OCDE, et que les réponses aux fragilités dont souffrent les économies nationales du fait de la course à l'attractivité à laquelle elles se livrent viendront peut-être davantage d'un renforcement de la gouvernance internationale que d'une remise en cause par chaque pays de la DIPP, qui risquerait d'aggraver les recherches délétères d'attractivité et de compétitivité prix.

Enfin les candidats devaient bien sûr s'interroger sur les risques de rupture de chaîne d'approvisionnement qu'engendre la DIPP et qui bloquent les productions dans de nombreux pays ou qui les privent de possibilité d'acquérir des produits essentiels pour eux. Il est souhaitable qu'ils fassent dans ce cas quelques distinctions sur les causes de ces risques de ruptures : l'exemple de la catastrophe de Fukushima en 2011 avait déjà révélé que la réalisation de tout un ensemble de produits (ordinateurs mais aussi appareils électroniques ou automobiles) pouvait être interrompue par l'immobilisation de fournisseurs de composants essentiels localisés autour de l'épicentre du tremblement de terre ; le danger dans ce cas, venait plus de l'exclusivité du lieu de fabrication d'éléments cruciaux dans la réalisation de nombreuses activités que de la DIPP en soi, mais les candidats pouvaient se demander si la recherche systématique de baisse des coûts de production sur laquelle celle-ci repose ne tend pas à créer des formes de monopoles naturels géographiques de production. La crise actuelle donnait de meilleurs exemples de fragilisation des économies nationales lorsque celles-ci sont très spécialisées et dépendent donc, pour acquérir les biens et services qu'elles ne sont pas en mesure de produire elles-mêmes, de recettes d'exportations qui peuvent brutalement s'interrompre : les pays en développement dont l'essentiel des recettes sont touristiques sont sans doute un des exemples les plus flagrants. Là aussi le candidat peut toutefois être invité à nuancer la responsabilité de la DIPP, dans la mesure où c'est la diversification insuffisante des exportations d'un pays qui est en cause plus que la fragmentation des processus productifs.

■ SUJET 2 (« Les assurances chômage ont-elles de l'influence sur le niveau du chômage ? »)

Ce sujet-débat est au cœur du programme de deuxième année, et plus précisément du module 3. Ce sujet est à la fois une question discutée depuis longtemps et un sujet d'actualité compte tenu de l'ampleur des mesures de protection contre les pertes de revenus dues aux interruptions d'activité depuis la crise de la covid. Il croise des questions abordées en deuxième année lors de l'étude du thème du chômage, puis lors du chapitre sur les politiques économiques, et plus particulièrement les politiques sociales. Le sujet demandait aux candidats de bien connaître les différentes théories du chômage : ils devaient s'appuyer sur les versions néoclassiques suggérant qu'il existerait un arbitrage entre travail et loisirs dans lequel les assurances chômage augmentent les possibilités d'arbitrer pour le loisir, mais aussi bien sûr, sur les théories keynésiennes rappelant le rôle des assurances chômage pour limiter déflation et récession en cas de crise de demande ; et enfin ils devaient présenter aussi les synthèses élaborées autour de la notion de chômage d'équilibre. Enfin le jury pensait que les candidats connaissaient des études essayant d'évaluer factuellement l'influence des assurances chômage sur le niveau du chômage, et qu'ils disposaient de connaissances sur la diversité des situations selon les pays et les périodes de l'histoire.

Sans piège dans la formulation, le sujet nécessite comme toujours que les candidats commencent par définir les termes du sujet. En ce qui concerne le chômage, les candidats devaient présenter au minimum la définition du Bureau international du travail, et s'interroger sur les difficultés de délimitation des contours du chômage, et sur l'existence de mesures nationales du chômage différentes de celle obtenues à l'aide de la définition du BIT, et de situations à la périphérie du chômage (halo du chômage, sous-emploi) susceptibles d'être influencées par l'existence et les caractéristiques des allocations chômage, et donc de faire varier le niveau de chômage mesuré. En revanche, distinguer la mesure du nombre de chômeurs et celle du taux de chômage n'enrichissait pas la réflexion, et les candidats qui auraient considéré que le niveau du chômage se mesurait par le taux de chômage (sans associer le terme « niveau » à la seule mesure des effectifs de chômeurs) ne doivent pas être pénalisés, contrairement à ce que suggèrent certaines analyses du sujet mises trop rapidement en ligne. Ce qui était utile, c'était de se demander si l'obtention d'indemnités de chômage dans le cadre des assurances chômage était parfois liée à l'enregistrement de la personne dans les statistiques du chômage ; donc il était pertinent de se demander si des conditions restrictives pour l'obtention d'indemnités chômage ne pouvaient pas avoir une influence sur la mesure du nombre (ou du pourcentage) de chômeurs dans la mesure où certains pourraient se décourager de chercher un emploi et être classés comme inactifs à la suite de durcissement dans les conditions d'accès aux allocations des assurances chômage.

Les assurances chômage désignent une situation où les travailleurs versent des cotisations qui leur permettent de recevoir des revenus de substitution en cas de chômage. Il était nécessaire que les candidats fissent la différence entre les assurances chômage et des minima sociaux qui n'obéissent pas à des logiques d'assurance, tout en précisant s'ils le pouvaient, que l'influence éventuelle des allocations sur le niveau de chômage n'est sans doute pas la même selon qu'elles sont remplacées ou pas, par des minima sociaux lorsque la période pendant laquelle le chômeur a pu bénéficier

d'allocations s'achève. Plus généralement, il était pertinent de rappeler que les assurances chômage sont définies par un grand nombre de paramètres : le montant de l'allocation à laquelle elles donnent droit (qui peut être plafonné à un niveau plus ou moins élevé), et le pourcentage du revenu d'activité qu'elles représentent ; la durée de l'allocation (l'allocation peut diminuer par paliers et, à l'issue de la période de droits aux allocations, il peut exister ou non des minima sociaux qui continuent à garantir des revenus aux chômeurs), la durée de la cotisation ou le nombre d'heures de travail effectuées nécessaires pour être indemnisé, le poids des cotisations par rapport au coût salarial total, l'obligation ou non d'accepter rapidement un emploi parmi ceux qui sont proposés sous peine de perdre les droits aux allocations, la possibilité ou pas de conserver une partie au moins des allocations en cas d'une reprise d'activité à temps partiel. Le jury attend donc des candidats qu'ils soient capables de discuter des conditions dans lesquelles les assurances chômage fonctionnent. Les bons candidats devraient se demander si l'impact des assurances chômage est le même quelles que soient les catégories de chômeurs indemnisés.

Les mesures mises en place en France depuis la crise du coronavirus, à l'exemple des choix allemands déjà mis en œuvre après la crise de 2008, permettaient à de bons candidats d'enrichir leur réflexion en distinguant le recours aux assurances chômage standard du recours à d'autres formes de préservation des revenus comme le chômage technique ou le travail à temps partiel contraint avec indemnisation partielle des heures non effectuées ; les candidats pouvaient se demander si ces deux méthodes offraient les mêmes potentialités de retour à l'emploi, et donc de diminution du chômage.

Comme le sujet consiste à savoir si les assurances chômage ont de l'influence sur le niveau du chômage, les candidats qui se seraient employés à expliquer les différentes causes du chômage ne répondraient pas à la question posée. Des copies expliquant que les assurances chômage jouent un rôle dans le niveau du chômage mais qu'il n'y a pas qu'elles qui ont un rôle à jouer pour expliquer le chômage et proposant donc une partie sur les diverses causes du chômage seraient donc hors sujet dans cette partie.

Parmi les analyses théoriques à mobiliser pour traiter le sujet, l'article classique est bien sûr celui de Rueff dans lequel il présente les assurances chômage non seulement comme une opportunité pour les salariés de renoncer à la recherche d'emploi (tout en se déclarant chômeurs pour pouvoir bénéficier des indemnités), mais aussi comme une raison pour laquelle la demande de travail par les employeurs diminue, puisque les cotisations nécessaires au financement des assurances augmentent le coût du travail. Si l'article de Rueff est un classique, les candidats ne devaient pas se dispenser d'examiner les arguments qui montrent pourquoi les allocations de chômage sont nécessaires non seulement pour maintenir le niveau de bien-être de la population mais aussi pour éviter que le chômage ne s'aggrave sous l'effet d'une insuffisance chronique de la demande, ou d'un appariement inefficace entre offres et demandes d'emplois.

Les candidats conscients de l'importance de l'histoire pouvaient d'ailleurs contextualiser l'article de Rueff en rappelant qu'il a été écrit au début de la crise des années 1930, à une époque où les régimes d'assurance chômage étaient encore très récents et facilement tenus pour responsables de la considérable augmentation du chômage consécutive à la crise de 1929. Rueff présente de fait la plus

ancienne des assurances chômage établie à l'échelle étatique, celle de la Grande-Bretagne de 1911 comme responsable du chômage chronique des années 1920 en Grande-Bretagne. Mais lors de la crise des années 1930, le manque de ressources des chômeurs a plutôt contribué à aggraver l'insuffisance de la demande ; en 1932 en Allemagne ou en Belgique des mesures ont durci l'accès aux indemnités de chômage et réduit le montant de celles-ci pourtant souvent encore modestes en regard des salaires, sans réduire le chômage, au contraire. Les candidats pouvaient donc s'appuyer sur les thèses keynésiennes exposées dans la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* pour rappeler pourquoi l'augmentation du chômage en diminuant la demande effective adressée aux entreprises contribuait à l'aggravation du chômage. Et les travaux keynésiens de l'après Seconde Guerre mondiale permettaient de montrer comment l'existence d'assurances chômage pouvait servir de stabilisateurs automatiques dans les pays développés depuis leur généralisation.

Comme toujours la façon de répondre à la question posée était ouverte, et les candidats ne peuvent pas être pénalisés d'avoir répondu de façon plutôt positive, ou plutôt négative, voire d'avoir cherché à établir que les influences des allocations chômage sur le niveau du chômage sont tellement contradictoires, qu'elles semblent souvent indéterminées. Mais il était important de prendre en considération l'ensemble des thèses envisageables avant d'en privilégier une, et il était souhaitable d'être capable d'étayer son propos par quelques considérations factuelles.

Les candidats pouvaient s'interroger sur le coût des assurances chômage pour les employeurs, qui alourdit la charge salariale et réduit donc la demande de travail ; la présentation de la notion de coin social était bienvenue. Un premier point à rappeler à propos des assurance chômage est qu'à la différence des assurances santé, les assurés sont eux-mêmes des travailleurs, et les assurances chômage sont financées de manière bismarckienne par des cotisations sociales prélevées sur la rémunération du travail. Les candidats pouvaient donc s'intéresser aux méthodes de financement de la protection sociale, à condition de ne pas se lancer dans des passages hors sujet sur le financement de l'ensemble de la protection sociale. Les bonnes copies devaient être capables de signaler que si des chômeurs reçoivent des aides sociales sans avoir cotisé pour cela en tant que travailleurs, les revenus de transfert ainsi reçus ne sont pas exactement des assurances chômage. Ces précisions ne devaient pas empêcher les candidats de réfléchir à diverses règles de prélèvements des cotisations chômage : les conséquences des allocations chômage sur le coût du travail ne sont pas les mêmes selon que les employeurs recourent ou non à des contrats courts ou à durée indéterminée ; dans le premier cas, un très grand nombre de travailleurs se retrouvent fréquemment au chômage, et les employeurs qui recourent le plus aux contrats courts font supporter aux autres employeurs une augmentation du coût des assurance chômage, ce qui explique qu'en France par exemple Jean Tirole ou Pierre Cahuc aient demandé depuis longtemps la mise en place d'un bonus-malus dans le calcul du coût des cotisations chômage en fonction de l'intensité de l'utilisation de contrats longs ou courts par les employeurs ; Pierre Cahuc analysait la réforme mise en place en 2013 qui modulait les cotisations en fonction de l'utilisation par les employeurs de contrats à durée déterminée comme une première étape vers la mise en place d'un système de bonus-malus, encore limitée toutefois car rien ne prévoyait alors de relier le malus à la responsabilité des employeurs à l'augmentation du chômage ; utiliser des contrats

courts peut être dû à la saisonnalité d'une activité et non à l'externalisation de l'ajustement des besoins en main d'œuvre en fonction des performances intrinsèques des entreprises.

Comme les assurances chômage ont aussi une influence sur les comportements des travailleurs, les candidats devaient être en mesure de rappeler rapidement quelles sont les principales hypothèses et déductions permettant de construire la fonction d'offre de travail néoclassique. Et ils pouvaient à partir de là montrer que l'existence d'allocations chômage augmente le salaire de réserve défini par George Stigler dans sa théorie de la recherche d'emploi : les allocations chômage augmentent la durée pendant laquelle un travailleur peut rester au chômage en refusant les offres d'emploi qui lui sont proposées car le salaire qui lui est proposé est inférieur à l'espérance des rémunérations qu'il peut espérer obtenir en poursuivant sa recherche. Les candidats peuvent donc rappeler que les allocations chômage permettraient selon cette théorie de prolonger la période de chômage volontaire avant que les chômeurs ne basculent dans une situation où ils seraient disposés à accepter n'importe quel salaire et sont donc au chômage involontaire. Les candidats peuvent compléter ces considérations par la prise en compte des coûts de recherche d'emploi par Phelps (parabole des îles pour illustrer les coûts d'opportunité de la recherche d'emploi.) Les candidats pouvaient rappeler qu'en 1991, en élaborant le modèle WS PS (dont une représentation correcte était bienvenue dans les copies) Layard, Nickell et Jackman ont considéré que la générosité des prestations d'allocations chômage était une des principales explications de l'écart entre le taux de chômage faible des États-Unis et celui relativement élevé de la plupart des pays européens.

Enfin les candidats pouvaient mentionner le modèle d'appariement du marché du travail de Pissarides et Mortensen dans lequel le nombre d'emplois créés dépend du nombre de chômeurs, pondéré par l'intensité de leur recherche d'emploi, et du nombre d'emplois vacants, pondéré par l'effort de recherche de travailleurs par les entreprises. Inversement les candidats pouvaient rappeler qu'au contraire ces modèles d'appariement retiennent l'hypothèse que maintenir des indemnités de chômage suffisamment élevées permettait de prolonger la recherche d'emploi pour les chômeurs ce qui augmente les chances qu'ils obtiennent des emplois productifs porteurs de croissance et donc à leur tour créateur d'autres emplois.

Les explications concernant ces débats théoriques devaient être complétées par quelques évaluations empiriques, montrant dans quel sens les différentes caractéristiques des allocations chômage pouvaient influencer le taux de chômage, dans la mesure où celle-ci est évaluable. Et les meilleurs candidats pouvaient éventuellement présenter quelques éléments de méthode sur les difficultés de faire une telle évaluation : il faut trouver des réformes des allocations chômage qui affectent certaines catégories de chômeurs sans en concerner d'autres, tout en tenant compte d'éventuelles inégalités de taux de chômage entre les deux catégories de chômeurs concernés différemment par la réforme. Parmi les résultats qui pouvaient être connus des candidats, recensés par Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo en 2014 (*Améliorer l'assurance chômage*) on peut espérer trouver le fait que le temps de recherche d'emploi semble augmenter avec l'approche de la fin des droits, tandis que la dégressivité des droits a des effets ambigus : elle augmente sans doute l'intensité de l'effort de recherche des chômeurs mais les amène aussi à accepter plus vite des emplois moins stables que ceux qu'ils auraient pu obtenir, ce qui peut faire ensuite à nouveau augmenter le niveau du chômage quand ils perdent

rapidement les emplois ainsi acceptés. Un des enseignements des études empiriques dont les candidats doivent avoir conscience c'est que les conséquences des caractéristiques des assurances chômage dans un pays, à une époque donnée, sont sans doute différentes selon les populations de chômeurs auxquelles elles s'appliquent : qualifiés ou non, plus ou moins jeunes, détenteurs ou non d'une épargne (qui peut provenir de l'obtention d'indemnités au moment du licenciement).

Les candidats doivent être capables d'illustrer leurs considérations théoriques à l'aide d'exemples bien connus de systèmes d'assurance chômage : un des plus commentés est sans doute le modèle danois de flexisécurité, associant des facilités de licenciements pour les entreprises avec des prestations de remplacement des revenus assez élevés et des obligations de formation, et des contraintes assez fortes pour les salariés d'accepter les emplois qui leur sont proposées (sous la surveillance des syndicats, dans un pays où le taux de syndicalisation est resté important). Les candidats doivent avoir conscience qu'en cas de choc économique (comme en 2008) ce système amène les entreprises à licencier massivement, et les salariés doivent souvent accepter de reprendre des emplois moins bien payés et plus précaires que ceux qu'ils ont perdus, mais à moyen terme, ces reprises accélèrent le retour de la croissance et la création abondante d'emplois plus stables et plus rémunérateurs, ce qui fait baisser le chômage tout en augmentant le taux d'emploi.

La flexisécurité peut amener les bons candidats à montrer que les systèmes d'assurance chômage peuvent avoir une influence sur le niveau de chômage qui dépend de l'évolution de ce dernier : en période de croissance d'activité, lorsque l'économie se rapproche du plein emploi, rendre les assurances chômage qui n'accordent qu'une durée brève d'indemnisation, après une période relativement longue d'activité sont en général favorables à la baisse du chômage et à la hausse du taux d'emploi, ce qui permet de suggérer que l'essentiel du chômage persistant est alors structurel ou volontaire. Inversement en cas d'augmentation rapide du nombre de chômeurs, ce sont les assurances chômage les plus généreuses en matière de montant et de durée des indemnités qui semblent le mieux limiter les effets de demande négatifs et les spirales récessives keynésiennes. Et il existe des systèmes d'assurance chômage, comme ceux des États-Unis ou du Canada, qui intègrent cette dimension en faisant varier la durée maximale d'indemnisation en fonction des fluctuations de la conjoncture. Les candidats doivent avoir conscience qu'institutionnaliser de telles mesures (où la générosité d'indemnisation augmente lorsque le chômage augmente) va à contre-courant de ce que les administrations d'assurances chômage sont tentées de faire, puisque l'augmentation du chômage, en diminuant leurs ressources et en augmentant les demandes d'indemnisation, provoque des déficits dans des comptes qui étaient jusque-là équilibrés. Cela revient à renforcer le rôle de stabilisateurs automatiques que peuvent jouer les assurances chômage.

PLANS ENVISAGEABLES

■ SUJET 1

Il n'était pas indispensable d'être extrêmement original pour réussir une bonne copie et un plan très basique en deux parties pouvait donner un bon résultat :

- 1) *La division internationale des processus productifs peut être bénéfique pour le développement de n'importe quel pays moyennant certaines conditions.*
- 2) *Mais la division internationale des processus productifs expose les pays à des risques de dépendance.*

Le plan précédent pouvait être inversé et complété par une troisième partie :

- 1) *La division internationale des processus productifs peut fragiliser des pays en faisant apparaître des déséquilibres intérieurs.*
- 2) *Mais elle contribue aussi à développer les économies nationales pour peu que celles-ci maîtrisent des étapes du processus de production porteuses de croissance.*
- 3) *Pour éviter que les économies nationales ne soient fragilisées par les stratégies des firmes multinationales il faut des institutions nationales et internationales spécifiques. Mais s'il était pertinent de montrer ce qui permettait réellement à certains pays de ne pas être déstabilisés exagérément par la DIPP, **il ne fallait pas faire une troisième partie utopique sur un monde idéal dont personne ne peut évaluer le réalisme.***

Un plan thématique était également envisageable pour montrer que les fragilités subies par les pays en développement étaient spécifiques (du fait de leur position dans la chaîne de valeur) mais qu'il existait aussi des risques de fragilisation partagés par l'ensemble des pays (interdépendance généralisée, mais aussi externalités environnementales négatives et moins disant fiscal et social.)

■ SUJET 2

Un plan classique pouvait consister à montrer que les assurances chômage pouvaient contribuer à limiter l'augmentation du chômage mais aussi contribuer à l'accroître en analysant clairement les différents mécanismes à l'œuvre dans le sens positif comme dans le sens négatif. L'ordre des parties était au choix du candidat, mais il était important d'établir dans quelles conditions l'influence dominante était positive ou négative, de façon à répondre à la question du sujet. Le danger d'un tel plan était donc de rester vague en opposant deux thèses sans savoir évaluer leurs validités respectives.

Le plan précédent pouvait donc être amélioré pour fournir une argumentation plus complète en ajoutant une troisième partie destinée à expliquer pourquoi selon le contexte (caractéristiques de l'assurance chômage, nature du déséquilibre à l'origine du chômage, tendance à se rapprocher du plein emploi ou à s'en éloigner brusquement) les influences dominantes pouvaient être négatives ou positives. Le danger était de se répéter en troisième partie en revenant sur des points déjà analysés dans les deux premières. Pour éviter cela, il était possible de préciser en troisième partie les conditions dans lesquelles les assurances chômage favorisaient le retour à l'emploi des chômeurs ; cela pouvait donner le plan suivant :

- 1) Les assurances chômage contribuent à limiter l'ampleur du chômage en stabilisant la demande intérieure et en améliorant l'appariement sur le marché du travail.*
- 2) Elles contribuent toutefois aussi à retarder le retour à l'emploi.*
- 3) Donc les règles de fonctionnement des assurances chômage doivent être définies en tenant compte des caractéristiques de l'emploi et du chômage pour concilier sécurité et flexibilité en fonction du contexte économique et social et rendre leur influence sur le niveau de chômage la plus bénéfique possible.*